



## Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique identique **SICUNO***

*de la société                                   BASF AGRO B.V. ARNHEM (NL)*  
*enregistrée sous le                           n° 2025-1370*

*Vu la décision du directeur général de l'Anses du 13 mai 2024 concernant le produit phytopharmaceutique ISIX,*

*Considérant que le produit SICUNO est strictement identique au produit ISIX,*

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit de référence autorisée dans les conclusions d'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	SICUNO	
<b>Type de produit</b>	Produit de revente	
<b>Titulaire</b>	BASF AGRO B.V. ARNHEM (NL) Freienbach Branch Huobstrasse 3 8808 PFAFFIKON Suisse	
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	95 g/L - mèfentrifluconazole 100 g/L - pyraclostrobine	
<b>Produit de référence</b>	Nom commercial	ISIX
	N° AMM	2210567
<b>Numéro d'intrant</b>	389-2023.01	
<b>Numéro d'AMM</b>	2230402	
<b>Fonction</b>	Fongicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, pour la mise sur le marché français, la fabrication du produit s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, dans un délai maximum de 6 mois à compter de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20/08/2025

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire  
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)